

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°DNCMP/ 23/S/2018**  
**POUR L'ASSURANCE DES ECOLIERS DE L'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL PUBLIC**

Date de publication : 21/03/2018

Date d'ouverture : 10/04/2018

### **1. Objet**

Le Ministère de l'Education, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique « L'Acheteur », invite, par le présent Avis d'Appel d'Offres, les opérateurs économiques intéressés à présenter leurs offres sous pli fermé, pour l'assurance, couvrant l'année 2018, devant bénéficier à **deux millions trois cent nonante neuf mille deux cent nonante deux (2 399 292) écoliers** des écoles fondamentales publiques.

### **2. Financement du marché**

Le marché est financé sur le Budget Général de l'Etat, exercice 2018.

### **3. Spécification du marché**

3.1. La passation du Marché sera conduite par Appel d'Offres National Ouvert (AON) tel que défini dans le *Code des Marchés Publics du Burundi*.

3.2. Ce marché est constitué d'un lot unique pour l'assurance de **deux millions trois cent nonante neuf mille deux cent nonante deux (2 399 292) écoliers** des écoles fondamentales publiques.

3.3. Les services sont à exécuter en une période de sept (7) mois (de janvier à juillet 2018) après la notification définitive du contrat.

### **4. Conditions de participation**

4.1. La participation au marché est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les personnes physiques et morales qu'elles participent à titre individuel ou dans le cadre d'un groupement (consortium) de soumissionnaires et possédant les conditions juridiques, techniques et les capacités financières nécessaires à l'exécution du marché.

4.2. Les candidats concernés par l'une des règles d'incapacité énumérées à l'article 161 du *Code des Marchés Publics* ne peuvent participer à l'Appel d'Offres

Le dossier d'appel d'offres peut être obtenu auprès de :

**Ministère de L'Education, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique,**  
**BP 1990**  
**Building de l'Education - 4<sup>ème</sup> étage, N° 405**  
**Tél. (257) 22 22 49 09**

Moyennant le paiement de **cinquante mille (50 000) francs burundais (BIF)** au sous compte de transit des Recettes Non Fiscales N° 1101/001.04 ouvert à la Banque de la République du Burundi (BRB).

Toute question concernant le présent appel d'offres doit être adressée par écrit à :

**Ministère de L'Education, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique**  
**BP 1990**  
**Building de l'Education - 4<sup>ème</sup> étage, N° 405**  
**Tél. (257) 22 22 49 09**

en mentionnant la référence de publication indiquée en haut de page, au moins 10 jours avant la date limite de remise des offres figurant au point 12.

#### **6. Présentation de l'offre**

L'appel d'offre est en un lot unique. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission **de neuf cent mille (900 000) francs burundais.**

Les offres doivent être soumises à l'adresse ci-dessous :

**Ministère de L'Education de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique**  
**BP 1990**  
**Building de l'Education-4<sup>ème</sup> étage, N° 405**  
**Tél. (257) 22 22 49 09**

Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.

#### **7. Validité des offres**

Les offres sont valables pendant une période **de 90 jours calendaires** à compter de la date limite de remise des offres.

#### **8. Date limite de dépôt des offres**

Toutes les offres doivent être déposées à l'adresse indiquée ci-dessus au plus tard le **10/04/2018 à 9 h 45 min, heure locale.**

Toute offre reçue après la date et heure limites ne sera pas prise en considération.

## 9. Séance d'ouverture des offres

Les offres seront ouvertes en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants au Ministère de l'Education, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (4<sup>ème</sup> étage, N° 405, Building de l'Education le 10/04/2018 à **10h30min**. Conformément à l'article 22 alinéa 9 du Code des Marchés Publics, un cadre requis par l'Autorité Contractante auprès de la DNCMP peut assister à l'ouverture des offres. Il dresse un rapport sur le déroulement de la séance et donne copie à l'Autorité Contractante. Il ne signe pas sur le procès-verbal d'ouverture des offres. Le procès-verbal d'ouverture des offres doit être contresigné par tous les membres de la sous-commission d'ouverture présents et transmis à la Direction Nationale de Contrôle des Marchés Publics.

Les soumissionnaires ou leurs représentants doivent signer une liste de présences. Toutes fois, l'ouverture des offres doit se faire en deux temps.

## 10. Critères de qualification

Les exigences en matière de qualification sont:

### a. Capacité financière

Le soumissionnaire doit fournir la preuve documentaire qu'il possède l'attestation de capacité financière délivrée par une banque agréée.

### b. Capacité technique et expérience

Le soumissionnaire doit fournir la preuve documentaire qu'il satisfait aux exigences de capacité technique ci-après :  
présenter un contrat d'un expert médical et l'adresse de son cabinet médical dans chacun des centres pour chaque région du pays dûment signé et dont chaque page est paraphée par toutes les parties.

**LA PERSONNE RESPONSABLE DES MARCHES PUBLICS  
AU MINISTERE DE L'EDUCATION, DE L'ENSEIGNEMENT  
SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**

**Dr Léopold HAVYARIMANA**

